

Convocation du :
2 juillet 2026

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION SCOLAIRE DE
CORANCEZ ET VER-LÈS-CHARTRES**

Corancez :

- 3 titulaires
- 2 suppléants

Ver-lès-Chartres :

- 3 titulaires
- 2 suppléants

Nombre de
membres :

- en exercice : 10
- présents : 8
- votants : 6

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 6 JUILLET 2026

Le lundi 6 juillet 2026, à 19 heures, les membres du comité syndical, légalement convoqués le 2 juillet 2026, se sont réunis à la salle du conseil municipal de la Mairie de Ver-lès-Chartres, sous la présidence de Madame Delphine BRAULT, Présidente.

Étaient présents en qualité de membres titulaires :

Mesdames Delphine BRAULT, présidente, Virginie LESAIN, vice-présidente et Joëlle SILLY, et Messieurs Stéphane BOURGEOIS, Alain CHOUPART et Max VAN DER STICHELE

Étaient présents en qualité de membres suppléants :

Mesdames Gaëlle LEBÉ et Claire NGUYEN

Étaient absents excusés en qualité de membres suppléants :

Madame Magalie GRÉGO et Monsieur Joffrey PINAULT

Secrétaire de séance : Madame Gaëlle LEBÉ

La séance du comité syndical est ouverte sous la présidence de Madame Delphine BRAULT, Présidente, à 19h02.

A été invitée et assiste à la séance, Madame Fabienne CHADRON, directrice de l'école.

Madame Gaëlle LEBÉ est désignée secrétaire de la présente séance.

Madame la Présidente demande s'il y a des commentaires à apporter sur la rédaction du procès-verbal du comité syndical du 8 juin 2026.

Aucune remarque n'est élevée, donc Madame la Présidente soumet le procès-verbal au vote.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, approuve le procès-verbal de la séance du 8 juin 2026.

Madame la Présidente rappelle l'ordre du jour de la présente séance du comité syndical :

- Points délibératifs :
 - Tableau des effectifs - création d'emplois permanents - agent polyvalent des écoles
- Points d'information :
 - Point ressources humaines
 - Point travaux
 - Point école
 - Questions diverses

I. POINTS DÉLIBÉRATIFS

1. 2026-018 : TABLEAU DES EFFECTIFS - CRÉATION D'EMPLOIS PERMANENTS - AGENT POLYVALENT DES ÉCOLES

Madame la Présidente expose le point qui suit.

Madame la Présidente rappelle qu'en raison du départ de l'un des agents actuels et de l'ouverture d'une nouvelle classe pour la rentrée, il convient d'engager plusieurs recrutements. C'est également l'occasion de

recalculer les temps de travail qui n'étaient pas forcément en adéquation avec les besoins, et qui risquaient de l'être encore moins avec la hausse des effectifs scolaires. Il est précisé que les postes créés étant hybrides, il faut créer des emplois d'agent technique et d'agent d'animation, et les personnes recrutées auront ainsi 2 contrats de travail, 2 fiches de postes, et 2 bulletins de paie.

Après en avoir délibéré, le comité syndical,

A l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- CRÉE, à compter de ce jour :
 - 1 emploi permanent d'agent technique polyvalent des écoles appartenant à la catégorie C (cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux : adjoint technique, adjoint technique principal de 2^{ème} classe, adjoint technique principal de 1^{ère} classe), à raison de 10,24 heures par semaine annualisé
 - 1 emploi permanent d'agent technique polyvalent des écoles appartenant à la catégorie C (cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux : adjoint technique, adjoint technique principal de 2^{ème} classe, adjoint technique principal de 1^{ère} classe), à raison de 13,85 heures par semaine annualisé
 - 1 emploi permanent d'agent technique polyvalent des écoles appartenant à la catégorie C (cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux : adjoint technique, adjoint technique principal de 2^{ème} classe, adjoint technique principal de 1^{ère} classe), à raison de 3,15 heures par semaine annualisé
 - 1 emploi permanent d'agent d'animation polyvalent des écoles appartenant à la catégorie C (cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux : adjoint d'animation, adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe, adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe), à raison de 12,60 heures par semaine annualisé
 - 2 emplois permanents d'agent d'animation polyvalent des écoles appartenant à la catégorie C (cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux : adjoint d'animation, adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe, adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe), à raison de 7,88 heures par semaine annualisé

Ces agents seront amenés à exercer les missions ou fonctions principales d'agents polyvalents des écoles.

Le cas échéant, la personne recrutée bénéficiera des primes et indemnités afférentes à son grade instituées dans la collectivité si elle remplit les conditions d'attribution pour y prétendre.

Cet emploi pourra éventuellement être pourvu par un contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 du code général de la fonction publique précité, qui liste les cas dans lesquels les collectivités et établissements publics locaux peuvent recruter des agents contractuels de droit public sur emplois permanents et notamment sur le fondement de l'article L.332-8-3° du CGFP : pour tous les emplois permanents des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants).

Le contrat conclu sur le fondement de l'article L.332-8 du code général de la fonction publique susvisée pourra alors être conclu pour une durée maximale de 3 ans renouvelable dans la limite de 6 ans. Au-delà, si le contrat est renouvelé, il le sera en contrat à durée indéterminée.

Les candidats contractuels devront alors justifier d'une expérience en tant qu'agent technique polyvalent.

La rémunération de l'agent contractuel sera calculée compte tenu de la nature des fonctions à exercer, en se basant sur la grille indiciaire de l'échelle C1, correspondant au grade de l'emploi pourvu au sein du cadre d'emploi des adjoints techniques.

La rémunération sera comprise entre le 1^{er} échelon et le dernier échelon de la grille indiciaire indiquée ci-dessus au regard de l'expérience professionnelle, des diplômes détenus par le candidat retenu au terme de la procédure de recrutement, *(le cas échéant)* assorti du régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.

- AUTORISE le Président :

- à recruter un fonctionnaire ou lauréat de concours pour pourvoir cet emploi,
- à recruter, le cas échéant, un agent contractuel pour pourvoir cet emploi et à signer le contrat de recrutement suivant les modalités exposées ci-dessus,
- à procéder, le cas échéant, au renouvellement du contrat dans les limites énoncées ci-dessus,
- ADOPTE la modification du tableau des emplois ainsi proposée et dit que les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget aux chapitre et article prévus à cet effet.

Fin des points délibératifs : 19h10

II. POINTS D'INFORMATION

1. POINT RESSOURCES HUMAINES

Madame la Présidente indique que la direction du SIVOS a d'ores et déjà rencontré les personnes qui sont pressenties pour être recrutées à la rentrée scolaire en renfort et en remplacement de l'agent contractuel qui quitte ses fonctions.

Mesdames BRAULT et LESAINTE soulignent à nouveau le fait qu'il faudra profiter du renouvellement de l'équipe pour refaire un point avec les personnes qui seront recrutées sur les attentes relatives au rangement et au ménage, étant donné que cela contribue à l'image renvoyée par l'école.

2. POINT TRAVAUX

Monsieur BOURGEOIS rappelle que les nombreuses demandes de travaux émises par l'école sont étudiées au fur et à mesure par les agents et les élus du service technique.

Madame la Présidente indique que des élus ont prévu de faire du désencombrement à l'école le 11 juillet. Madame CHADRON précise que le personnel de l'école viendra déjà le 9 juillet, et que cette intervention des élus pourra être un complément de ce premier tri.

Mesdames BRAULT et LESAINTE précisent que cela permettra de repartir d'une page blanche à la rentrée.

Madame la Présidente fait part d'une demande d'acquisition de draps afin d'avoir un roulement pour les siestes, de caisses de rangement et de ventilateurs pour les pièces qui n'en disposent pas, mais précise qu'une réflexion est en cours pour étudier une solution plus pérenne.

Madame CHADRON ajoute qu'il ne faudra pas laisser ce questionnement de côté, d'autant que c'est demandé par l'inspection et le ministère de l'éducation nationale.

Monsieur BOURGEOIS et Madame BRAULT répondent que des demandes de devis sont même en cours.

Madame la Présidente informe que Monsieur VAN DER STICHELE a sollicité ses homologues de l'agglomération concernant les demandes de matériel dont l'école aura besoin en vue de l'ouverture d'une nouvelle classe, et nous avons déjà eu des retours à la fois pour des prêts et des dons.

3. POINT ÉCOLE

Madame CHADRON indique que l'effectif est actuellement de 75 élèves inscrits, et que l'inscription d'un 76^{ème} élève venant de La Bourdinière Saint Loup pourrait s'y ajouter.

Madame CHADRON informe que l'école bénéficiera de plusieurs partenariats.

Le Dispositif d'Accompagnement Médico-Éducatif (DAME) interviendra en renfort, avec un enseignant, un éducateur et un psychologue.

Le Réseau d'Aide Spécialisée aux Élèves en Difficulté (RASED) interviendra également dès la rentrée pour soutenir dès la maternelle par des enseignants spécialisés.

Il y aura aussi des Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS) sur les projets de toute l'école.

Madame CHADRON fait part du retour d'une élève en classe de CP qui bénéficiera de l'accompagnement d'une Accompagnant d'Élève en Situation de Handicap (AESH).

Madame BRAULT précise que cette enfant a déjà été scolarisée et avait à l'époque des difficultés alimentaires, notamment en raison d'un risque élevé de fausse route.

Madame CHADRON indique qu'il y aura 5 enseignantes, dont 3 nouvelles, et qu'elle bénéficiera d'une décharge complète pour le poste de direction. Les classes seront les suivantes : PS-MS assurée par Madame LECLERC, MS-GS par Madame VAN DER STICHELE, CE-CE1-CE2 par Madame ANGERS, et CE2-CM1-CM2 par Madame DE MOURA.

Il faudra donc 3 jeux de clés pour les 3 nouvelles enseignantes : 2 jeux pour le haut et 1 jeu pour le bas).

Madame CHADRON demande la date exacte de la première commission de sécurité, qui serait intervenue en 1995, ainsi que la date de la commission de sécurité qui serait passée par la suite, et demande à être associée à la prochaine qui interviendra.

Madame CHADRON demande si un nouveau contrôle de la qualité de l'eau aura lieu cette année comme il avait eu lieu l'an dernier au mois d'août.

Le secrétariat répond que ce type de contrôle est inopiné en termes de dates et d'emplacements.

Madame CHADRON indique que l'idée d'un projet en concertation avec les élus des 2 communes, les élèves et les parents, afin de donner un nom à l'école, a été acté pour l'année scolaire 2027-2028. C'est un projet culturel pour favoriser l'ouverture culturelle de tous les enfants autour du théâtre, de la danse, de la musique, du cinéma, du street-art ou encore des Aires Terrestres Éducatives (ATE), avec l'aide d'une chorégraphe et en partenariat avec le collège Mathurin Régnier.

Monsieur VAN DER STICHELE répond qu'il est important que le SIVOS soit associé étant donné que le nom qui sera donné à l'école sera pérenne.

Madame la Présidente ajoute que le nom choisi devra être fédérateur et cohérent avec le projet de l'école.

Madame CHADRON rappelle que cette année verra l'inauguration de l'Aire Terrestre Éducative en juin 2027.

Monsieur VAN DER STICHELE ajoute qu'il faudrait cadencer les travaux à prévoir.

Madame la Présidente propose d'intégrer le mail récemment envoyé par Madame CHADRON au procès-verbal de la présente séance concernant diverses observations et demandes pour l'école :

«

> Un grand merci à vous tous pour votre écoute, votre soutien et votre participation dans le plan chaleur : l'ouverture des fenêtres à 7h, et l'arrêt. Une première pour nous tous, mais d'une grande efficacité, ainsi qu'à Thomas LOISELIER et Alain DETOURNAY pour leur engagement auprès de l'école dans la gestion de la sono et la réparation des toilettes pour ce dernier. J'y ajouterai Monsieur BOURGEOIS, pour la mise à jour des ordinateurs de l'école, Monsieur VAN DER STICHELE pour l'ouverture des fenêtres, Mesdames BRAULT et LESAINTE pour leur grande disponibilité et leur grande réactivité. Je ne vous nomme pas tous, vous voudrez bien m'excuser.

> Un grand bravo à toute l'équipe de l'école pour cette très belle année ensemble et dans l'affrontement de la très forte chaleur dans l'école (une moyenne de 32°C dans les classes, avec le ventilateur et les stores baissés, et l'ouverture des fenêtres à 7h du matin) ainsi que pour le rangement, déplacement de meubles de l'école. Un grand merci à Virginie, Paula, Honorine, et à Céline BARRÉ, notre stagiaire, qui s'est beaucoup investie dans le rangement de l'école et à toutes les enseignantes, Queenie CHANOL et Gaëlle LECLERC. Elles n'ont pas ménagé leurs heures et leur peine, tout au long de l'année, même sous ce temps de canicule.

> Une belle année s'est déroulée pour l'école, une belle liaison école/SIVOS établie et à poursuivre. Étant conforté dans mon poste de directrice à l'école de Ver-lès-Chartres, je souhaiterais dans les projets à venir, donner un nom à cette école, tenant compte des propositions de chacun et des arguments. L'avantage d'un nom, ce peut être aussi un parrain ou marraine, qui soutiendrait le financement de projets dans l'école, celui-ci interviendrait auprès des élèves. Cela a été le cas à Luisant avec Monsieur RAMOLLET, à Barjouville avec Yann ARTHUS-BERTRAND ou Nicolas VANNIER. Seriez-vous partant pour une cérémonie quand nous aurons choisi le nom de l'école ?

> Face au problème de ménage, après avoir utilisé l'aspirateur et les balais nous avons pu constater un besoin de soutien au ménage : un nouvel aspirateur (celui qui est dans l'école n'aspire plus rien), des caisses de rangement pour les placards, le passage d'une lessiveuse pendant les vacances de juillet-août.

> Concernant le protocole chaleur, plusieurs pistes sont évoquées :

- pour l'année 2026/2027, il est demandé l'achat de climatiseurs mobiles pour le dortoir, la cantine et les 4 salles de classe (dont le financement est proposé par l'APE), de deux voiles d'ombrage, et de gobelets pour les élèves de chaque classe.

- des horaires aménagés face aux pics de chaleur : 8h-12h en cas de fortes chaleurs; le changement d'horaires de l'école se renouvelant en septembre 2027 pourrait prendre en considération ces horaires pour éviter des difficultés de bus : 8h-12h puis 13h20-15h30.

- se fixer un rendez-vous en août, pour faire le tour de l'école et de ses besoins. Je vous propose le 24 août à 17h, mais ce peut être un jour de cette semaine, selon vos disponibilités.

- se fixer un rendez-vous avec des spécialistes comme l'architecte paysagiste Thomas COURTIES, l'architecte François ROBLIN et l'association sykadapt, qui ont tous travaillé autour de la thématique de l'école face au réchauffement climatique ou le bouleversement climatique. Est-ce qu'une date en septembre vous irait, pour leur demander de venir se présenter au conseil ?

- se fixer un rendez-vous avec les parents pour parler de ce sujet lors d'un café des parents, spécial "protocole chaleur" avec une rencontre avec les élus, dès octobre avant les vacances de la Toussaint.

- s'engager ensemble dans la végétalisation de l'école : projet des CE2-CM1-CM2 avec l'architecte paysagiste Thomas COURTIES : plantation d'un arbre dans le parterre devant l'école, d'une oseraie dans la cour de récréation maternelle et fabrication d'une cabane en osier.

- proposition de faire la fête de l'école début mai.

- ne pas tailler les beaux tilleuls de la cour et les laisser s'étoffer, comme le superbe marronnier qui protège bien.

- enlever le bitume qui est à leurs pieds, plantation de végétation le long des murs de la cour et aménagement de grilles où les plantes grimpantes pourraient s'épanouir et empêcher la réverbération de la chaleur.

- planter une haie au fond de la cour, côté chemin, avec les CE2-CM1-CM2.

- informer les enseignants des tontes de pelouse, si possible, car nous utilisons les fleurs au printemps dans la création d'objets ou de peintures.

- faire un chemin sensoriel en collaboration avec les élèves.

> Prévoir la mise aux normes de l'école au niveau sécurité incendie en 2026 (risque d'incendie accru avec les fortes chaleurs) : aucune alarme ne fonctionne actuellement, pas de panneau de rassemblement, pas de panneau d'évacuation, pas d'alarme dans deux classes.

> Sur la liaison école/SIVOS, est-il possible d'avoir les noms et téléphone des personnes qui s'occupent des ateliers peinture à Ver-lès-Chartres pour faire un prochain partenariat lors de la grande lessive (deux dates en octobre et en mars) ?

> En juin 2027 aura lieu la labellisation dans le cadre du projet d'Aires Terrestres Éducatives (ATE) avec Eure-et-Loir Nature et l'Office Français de la Biodiversité : plantation du drapeau et exposition des photos des espèces qui y vivent. Vous y serez cordialement invités. Je vous ferai part de la date dès qu'elle me sera donnée.

> Est-il possible d'avoir tôt les horaires pour les cérémonies du 11 novembre et du 8 mai à Corancez ? La prochaine année, nous tenterons un projet musique de cérémonie. Pouvez-vous me lister les musiques que vous souhaiteriez ? Je le commencerai en septembre et validerai si nous nous orientons vers ce projet ou la lecture de textes plus classiques. Y organise-t-on une course des écoles ? Cela attirerait beaucoup de monde. Je peux contacter les écoles à proximité.

> La programmation des peintures sur plusieurs années serait à envisager :
2027-2028 : classe 1 + dortoir

2028/2029 : classe 2 + couloir

2029/2030 : classe 3 + salle de motricité

2030/2031 : classe 4 + couloir

Certains murs sont humides et développent des craquelures et des champignons (dans la classe 1, où en est le suivi ?).

»

4. QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse n'est soulevée.

Madame BRAULT propose de prévoir provisoirement la date du prochain comité syndical le lundi 31 août 2026 à 19h00.

Plus aucune question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h04.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et les membres présents ont signé au registre :

Délégués titulaires :

Monsieur BOURGEOIS Stéphane		Madame LESAIN Virginie	
Madame BRAULT Delphine		Madame SILLY Joëlle	
Monsieur CHOUPART Alain		Monsieur VAN DER STICHELE Max	

Délégués suppléants :

Madame LEBÉ Gaëlle		Madame Magalie GRÉGO	<i>Absente excusée</i>
Madame NGUYEN Claire		Monsieur PINAULT Joffrey	<i>Absent excusé</i>